

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 avril 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

Est absent, monsieur le conseiller Richard Côté.

CE-2009-614

ACQUISITION PAR LA VILLE DU PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES GRIVES FORMÉ DES LOTS 3 860 000, 4 187 084 ET PARTIE DU LOT 3 836 769 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur du Plateau a été réalisé en tenant compte d'une planification rigoureuse du réseau routier nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement prévoit le prolongement du boulevard des Grives, entre le boulevard des Allumettières et le boulevard du Plateau;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des lots 3 860 000 et 4 187 084 au cadastre du Québec, situés au sud du boulevard du Plateau, est nécessaire pour prolonger le boulevard des Grives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est gestionnaire des études de justification pour le raccordement des boulevards des Grives et des Allumettières et que le conseil, par sa résolution numéro CM-2008-1324 en date du 9 décembre 2008, optait pour un feu de circulation et l'aménagement d'une passerelle;

CONSIDÉRANT QUE le 19 janvier 2009, le ministère des Transports du Québec confirmait l'accord de principe de Transports Québec;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des plans et devis ainsi que l'obtention des autorisations environnementales sont prévus en 2009, alors que la réalisation est prévue en 2010;

CONSIDÉRANT QUE des compensations environnementales sont requises pour recevoir l'acceptation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et que dans ce contexte, il est primordial que la Ville soit maître d'œuvre du prolongement du boulevard des Grives;

CONSIDÉRANT QUE les lots mentionnés précédemment sont la propriété respective de Plateau de la Capitale SENC et de First Capital Corporation inc.;

CONSIDÉRANT QU'une promesse de cession a été signée par ces propriétaires riverains du boulevard des Grives, en faveur de la Ville de Gatineau, en vue d'assurer le prolongement du boulevard des Grives;

CONSIDÉRANT QU'afin de prolonger le boulevard des Grives, jusqu'à son intersection avec le boulevard des Allumettières, la Ville devra acquérir une partie du lot 3 836 769 au cadastre du Québec, propriété de Trinity Properties (Hull) inc. par cession de gré à gré ou par voie d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que le Service de l'ingénierie recommandent l'acquisition de ces lots;

CONSIDÉRANT QUE ces lots seront cédés avec la garantie légale à la Ville de Gatineau pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE deux projets d'actes de cession, respectant les règles en la matière ont été préparés par M^e Maude Lauzon, notaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'acquérir des compagnies Plateau de la Capitale SENC et First Capital Corporation inc., les lots 3 860 000 et 4 187 084 au cadastre du Québec;
- de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières pour acquérir de gré à gré ou par expropriation, à la valeur marchande, une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 3 836 769 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, et toute partie résiduelle de cet immeuble, et à acquérir toute parcelle de terrain à être désignée et décrite pour l'aménagement d'une passerelle, le tout conformément aux clauses et conditions habituelles du document type de la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents aux fins de la présente et particulièrement les actes préparés par Me Maude Lauzon;
- le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-615

<u>SOUMISSION 2009 SP 015 - COLMATEC INC. - PROGRAMME D'INSPECTION</u> TÉLÉVISÉE 2009 - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 84 816,53 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Colmatec inc., 2425, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B9 pour le programme d'inspection télévisée 2009, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 84 816,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49100-521-71431	81 059,43 \$	Support technique - Relevés techniques - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	3 757,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

<u>SOUMISSION 2009 SP 078 - RCI ENVIRONNEMENT INC. - TRANSPORT DES RÉSIDUS VERTS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 69 587,44 \$</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme RCI Environnement inc., 9501, boulevard Ray-Lawson, Anjou, Québec, H1J 1L4 pour le transport des résidus verts, sur la base du prix unitaire inscrit au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 69 587,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date 2 avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45525-444-71426	66 504,94 \$	Collecte des résidus verts -
04-13493	3 082,50 \$	Transport et enfouissement TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-45525-446	30 195 \$		Collecte des résidus verts - Traitement des résidus verts
02-45525-444		30 195 \$	Collecte des résidus verts - Transport et enfouissement

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-617

SOUMISSION 2009 SP 022 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAULT, 2413-2276 QUÉBEC INC. - RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE D'ÉPURATION – SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 858, RUE NOTRE-DAME - 165 341,55 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault, 2413-2276 Québec inc., 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réfection de la toiture de l'usine d'épuration située au 858, rue Notre-Dame pour un montant total de 165 341,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30610-002-71427	158 017,45 \$	Réfection des toitures - Divers bâtiments - Usine d'épuration - Bâtiment administratif
04-13493	7 324,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

SOUMISSION 2009 SP 036 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAULT, 2413-2276 QUÉBEC INC. - RÉFECTION DE TOITURES - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 315 440,48 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault, 2413-2276 Québec inc., 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réfection de toitures à la Maison du Citoyen pour un montant total de 315 440,48 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30610-006-71428	21 467,48 \$	Réfection des toitures - Divers bâtiments - Contingences
06-30610-001-71429	280 000,00 \$	Réfection des toitures - Divers bâtiments Maison du Citoyen
04-13493	13 973,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-619

SOUMISSION 2009 SP 038 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLAN DIRECTEUR - RELEVÉS DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau, 15, rue Buteau, 2^e étage, Gatineau, Québec, J8Z 1V4 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer des relevés d'équipements mécaniques et électriques, la mise à jour de la base des données pour 86 de ses bâtiments sur le territoire de la ville pour un montant total de 174 956,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mars 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80022-001-71430	167 206,25 \$	Plan directeur des édifices - Honoraires
04-13493	7 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-620

<u>SOUMISSION 2009 SI 042 - ENTRETIEN GÉNÉRAL J.P.D. - ENTRETIEN MÉNAGER DU PAVILLON DU LAC-LEAMY - 39 619,14 \$</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entretien Général J.P.D., 33, rue Cormier, Gatineau, Québec, J9H 5L6 pour l'entretien ménager du pavillon du Lac-Leamy pour un montant total approximatif, pour trois ans, de 39 619,14 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter du 1^{er} mai 2009 et se terminant le 30 avril 2012.

Au premier mai de chaque année, à compter de 2010, le prix soumis sera indexé selon les indices des prix à la consommation (IPC). L'indice du mois de février sera l'indice de référence.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2010 à 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19993-533-71434 04-13493	8 045,69 \$ 390,00 \$	Chalet Lac-Leamy - Conciergerie TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	368,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-621 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-12 - 99 588,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-12 d'un montant de 99 588,05 \$ pour la période du 30 mars au 3 avril 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-622 <u>DON DE CINQ SCULPTURES EN ART PUBLIC - CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) - 15 000 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel de Gatineau (maison de la culture de Gatineau) souhaite transférer cinq œuvres acquises en l'an 2000 lors d'un symposium de sculpture;

CONSIDÉRANT QUE ces œuvres sont installées sur des terrains appartenant à la Ville de Gatineau et sur des édifices dont la Ville est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ces œuvres viendront enrichir la collection municipale en art public et que la Ville en assurera la conservation et la diffusion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la donation de cinq œuvres du Centre culturel de Gatineau (maison de la culture de Gatineau), évaluées à 15 000 \$, pour la collection d'arts publics de la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer le contrat de donation.

SOUMISSION 2009 SI 076 - DIVERS FOURNISSEURS - TRANSPORT ET INSTALLATION D'ÉLECTRORADARS - SERVICE DE POLICE - 100 000 \$ - CONTRAT DE 2 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats pour le transport et l'installation d'électroradars, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 24 mars 2009, à savoir :

Secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau

Paysagiste Mathis inc., 27, rue de Bécancourt, Gatineau, Québec, J8P 7X5 pour un montant annuel approximatif de 36 740,82 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Secteur de Masson-Angers et de Buckingham

Remorquage Gatineau Métro, 12, chemin de Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1E9 pour un montant annuel approximatif de 14 731,31 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Les contrats prendront effet à compter de la date de la présente résolution et se termineront le 30 novembre 2010.

Le coût des contrats ne pourra excéder le montant de 100 000 \$, et ce, afin de respecter le seuil limite pour un appel d'offres sur invitation.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir au budget 2010, les montants nécessaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21420-499-71432	13 857,70 \$	Contrôle des limites de vitesse - Autres services techniques
02-21420-499-71433	33 927,46 \$	Contrôle des limites de vitesse - Autres services techniques
04-13493	2 214,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-624

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 13 - 44 697,28 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 - 405 184,41 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 7 338,38 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 11 - 207 240,36 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 13, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 14, la liste des réquisitions numéro 14 et la liste des embauches numéro 11 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 13	Pièces de comptes à payer	44 697,28 \$	6 au 10 avril 2009
Liste PD numéro 14	Pièces de comptes à payer	405 184,41 \$	6 au 10 avril 2009
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	7 338,38 \$	6 au 10 avril 2009
Liste des embauches numéro 11	Embauche de personnel temporaire	207 240,36 \$	30 mars au 3 avril 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

RADIATION - COMPTES À RECEVOIR 2008 CE-2009-625

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation des états financiers, le Service des finances a analysé les différentes créances à recevoir de la Ville de Gatineau et que certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à leur radiation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des différentes créances à recevoir, inscrites sur les listes des radiations en date du 31 décembre 2008, et jointes à la présente résolution.

Adoptée

CE-2009-626

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-13 POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 AVRIL 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-13 d'un montant de 161 863,13 \$ pour la période du 2 au 8 avril 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-627

ACQUISITION D'IMMEUBLES POUR FINS DE PARCS ET D'ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'approbation de projets de développements résidentiels en vertu d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la Ville de Gatineau exige le maintien d'espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE les plans de cadastre pour les divers projets de développements résidentiels ont fait l'objet d'une approbation subséquente au plan d'implantation et d'intégration architecturale, permettant de localiser et d'attribuer un numéro de cadastre aux espaces verts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition des terrains destinés à des fins de parcs et de corridors verts formés des lots suivants :

	148178 Canada inc.	Lot 3 510 174, Cadastre du Québec
•		
•	2413-3506 Québec inc.	Lot 3 771 344, Cadastre du Québec
•	2831392 Canada inc.	Lot 2 727 775, Cadastre du Québec
•	3296989 Canada inc.	Lot 3 837 567, Cadastre du Québec
		Lot 3 837 598, Cadastre du Québec
		Lot 3 837 702, Cadastre du Québec
•	4043871 Canada inc.	Lot 3 191 149, Cadastre du Québec
		Lot 3 420 483, Cadastre du Québec
		Lot 3 420 484, Cadastre du Québec
•	4196473 Canada inc.	Lot 4 047 559, Cadastre du Québec
•	Association des copropriétaires	Lot 1 272 170, Cadastre du Québec
	Pointe-des-Prés	
•	J. G. Bisson Construction Itée	Lot 1 345 105, Cadastre du Québec
•	Construction Chabitat	Lot 3 104 361, Cadastre du Québec
•	Les Habitations Bouladiers inc.	Lot 13-315, Cadastre du Village d'Aylmer
•	Les Maisons Arrowood ltée	Lot 4 121 062, Cadastre du Québec
		Lot 4 120 069, Cadastre du Québec
•	Richcraft Homes Itée	Lot 3 758 108, Cadastre du Québec

•	Alice Thibault Morris	Lot 1 086 240, Cadastre du Québec
•	Camille Villeneuve & Maurice	Lot 4 359 916, Cadastre du Québec
•	Marois (Le Plateau de la	Lot 4 359 933, Cadastre du Québec
	Capitale senc)	Lot 3 838 665, Cadastre du Québec
		Lot 3 836 775, Cadastre du Québec
		Lot 3 836 396, Cadastre du Québec
		Lot 4 187 101, Cadastre du Québec
		Lot 4 187 102, Cadastre du Québec
		Lot 4 360 749, Cadastre du Québec
•	Ziad Hasan Flaieh	Lot 3 317 237, Cadastre du Québec
•	Al Rawashdeh In trust	Lot 3 630 730, Cadastre du Québec
•	24133506 Québec inc.	Lot 2 750 130, Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE ces terrains seront cédés à la Ville de Gatineau pour la somme nominale de 1 \$, selon le contrat type de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, la Division de l'urbanisme des centres de services recommande d'acquérir les immeubles ci-dessus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'acquisition des lots 3 510 174, 3 771 344, 2 727 775, 3 837 567, 3 837 598, 3 837 702, 3 191 149, 3 420 483, 3 420 484, 4 047 559, 1 272 170, 1 345 105, 3 104 361, 4 121 062, 4 120 069, 3 758 108, 1 086 240, 4 359 916, 4 359 933, 3 838 665, 3 836 775, 3 836 396, 4 187 101, 4 187 102, 4 360 749, 3 317 237, 3 630 730, 2 750 130, au cadastre du Québec et le lot 13-315, au cadastre du Village d'Aylmer, Canton de Hull, pour fins de parcs et de corridors verts.

La Ville assume les arrérages des taxes municipales et scolaires, s'il y a lieu.

 M^e Maude Lauzon est mandatée pour préparer et publier les documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	1 800 \$	Acquisition de terrains

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 1 800 \$ à même la réserve d'acquisition de propriétés pour l'acquisition des terrains pour fin de parcs et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-628

<u>SOUMISSION 2009 SI 008 - INFORMATIQUE DL - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES BIBLIOTHÈQUES, LE CANU ET LE CENTRE SPORTIF - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 51 827,69 \$</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique DL, 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8 pour la fourniture d'équipements informatiques pour les bibliothèques, le CANU et le centre sportif au montant de 51 827,69 \$, incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 12 mars 2009, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50005-001-71435	30 400,25 \$	Progiciel de bibliothèques SI 04 05 - Progiciel
06-30208-003-71436	14 412,10 \$	Logiciel de gestion 3-1-1 - Aménagements et équipements
06-30393-005-71437	1 908,78 \$	Centre sportif - Équipements de bureautiques et d'entretien
06-30393-004-71438	2 810,76 \$	Centre sportif - Équipements sportifs
04-13493	2 295,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-629

<u>SUBVENTION DE 1 625 \$ - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE L'OUTAOUAIS - SOUPER 10^e ANNIVERSAIRE - 23 MAI 2009 - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 625 \$ à l'ordre de la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais, à l'attention de madame Colette Coutu, présidente, 390, boulevard Maloney Est, C. P. 84093, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour l'organisation du souper soulignant leur 10^e anniversaire de fondation qui aura lieu le 23 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint- Raymond–Vanier - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11415-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-630 <u>SUBVENTION DE 1 200 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, à l'attention de monsieur René Séguin, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	300 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11406-972-	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint- Raymond–Vanier - Subventions
02-11408-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

CE-2009-631 <u>SUBVENTION DE 950 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA FIBROSE KYSTIQUE - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 950 \$ à l'ordre de l'Association québécoise de la fibrose kystique, à l'attention de madame Lyne Lacroix, présidente – Section Outaouais, 48A, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3L6, à titre de subvention pour l'organisation de la croisière « Naviguer vers un nouveau souffle de vie » qui aura lieu le 15 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette- De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint- - Raymond–Vanier - Subventions
02-11408-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

<u>SUBVENTION DE 200 \$ - CERCLE DE FERMIÈRES DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cercle de Fermières de Masson-Angers, à l'attention de madame Andrée Turcotte, 87, rue Georges, Gatineau, Québec, J8M 1A2, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-633

<u>SUBVENTION DE 50 \$ - FONDATION TERRY FOX - JOURNÉE DE L'ESPOIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Fondation Terry-Fox, à l'attention de madame Chantal Durocher, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 1G5, à titre de subvention pour la 7^e édition de la Journée de l'Espoir qui aura lieu le 6 mai 2009 à l'école aux Quatre-Vents.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-634

PARTICIPATION DU CONSEILLER SIMON RACINE À LA FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - LACHUTE - 23 MAI 2009 - 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Lachute le 23 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 152,38 \$ à l'ordre de l'Association québécoise d'urbanisme, case postale 655, succursale Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 2T8 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 500 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30018	500 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

<u>SUBVENTION 100 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB ST-JEAN-BOSCO - CABINET DU MAIRE</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNAMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb St-Jean-Bosco, à l'attention de monsieur Roger Ménard, 24, rue Booth, Gatineau Québec J8Y 3G8, à titre d'aide financière pour leur soirée spéciale dédiée à leurs bénévoles qui se tiendra le 25 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

DOGET

CE-2009-636

SUBVENTION DE 1 725 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - MARCHE DE LA MÉMOIRE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 725 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais Québécois, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9, à titre de subvention pour la 3^e Marche de la mémoire qui aura lieu le 31 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint- Raymond–Vanier - Subventions
02-11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11413-972	1 000 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

<u>SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR - BAL DES FINISSANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École du Sacré-Cœur, à l'attention de madame Johanne Lefebvre, 420, rue du Progrès, Gatineau, Québec, J8M 1T3, à titre de subvention pour le bal des finissants qui aura lieu le 18 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-638

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE L'ÉRABLIÈRE - 24 MAI 2009 - 70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité organisée par le Centre de la petite enfance de l'Érablière qui aura lieu le 24 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance de l'Érablière, à l'attention de madame Josée B. Carpentier, 45, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11409-972	70 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-639

<u>SUBVENTION DE 600 \$ - ZONE DE SKI OUTAOUAIS - 8 MAI 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Zone de ski Outaouais, à l'attention de monsieur Gilles Lacasse, président, 109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour une activité de fin de saison qui aura lieu le 8 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11404-972	600 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

<u>SOUMISSION 2009 SP 058 - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - LOCATION DE QUATRE COMPACTEURS À ASPHALTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 149 639,20 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement Itée, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la location de quatre compacteurs à asphalte, selon le prix mensuel unitaire de 920,63 \$, excluant les taxes, tel que mentionné au bordereau de soumission, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 19 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

La période de location sera d'une durée de 36 mois.

Les documents d'appel d'offres prévoient également l'achat des quatre compacteurs à la fin du contrat de location pour une valeur résiduelle de 19 176 \$/l'unité, excluant les taxes.

Si la Ville de Gatineau décide de se prévaloir de l'option d'achat, elle soumettra un projet de résiliation au comité exécutif au moment opportun.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2010, 2011 et 2012, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31210-515-71439	31 780,11 \$	Rues pavées - Location - Machinerie et véhicules
04-13493	1 473,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-641

<u>PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - DÎNER DU PATRIMOINE -</u> ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'AYLMER - 3 MAI 2009 - 140 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel et Simon Racine à participer au dîner annuel de l'Association du patrimoine d'Aylmer qui aura lieu le 3 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 140 \$ à l'ordre de l'Association du patrimoine d'Aylmer, case postale 476, Gatineau, Québec, J9H 5E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11401-972	35 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	35 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	35 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11409-972	35 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2009.

<u>SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE - PROJET MUSICAL « LES CHORALIES » - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École de la Traversée, à l'attention de madame Claudine Guindon, 563, rue Clément, Gatineau, Québec, J8P 3Y9, à titre de subvention pour le projet musical « Les Choralies » qui se tiendra du 6 au 8 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-643

<u>SOUMISSION 2009 SI 148 - GROUPE TREMCA PRÉFABRIQUÉ - ESCALIER DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 79 915,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Tremca Préfabriqué, 800, boulevard Pierre-Tremblay, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 4W8 pour la fourniture et l'installation d'un escalier de béton préfabriqué au 519, avenue de Buckingham pour un montant total de 79 915,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 avril 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70012-003-71440	76 375,50 \$	Réfection du pont Brady - Aménagement du 519, avenue de Buckingham (escalier)
04-13493	3 540,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-644

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOCELYN LÉPINE AU POSTE DE JOURNALIER II, CIRCULATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier (ière) II, Circulation au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-056 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Jocelyn Lépine au poste de journalier II, Circulation au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Jocelyn Lépine sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jocelyn Lépine est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31520-114 – Transport routier, signalisation – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 209.

Adoptée

CE-2009-645

SOUMISSION 2008 SP 238 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DE POTENTIEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Raymond Chabot Ressources Humaines inc., 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 2740, Montréal, Québec, H3B 4L8 pour la prestation de services professionnels spécialisés en psychologie industrielle et organisationnelle et en ressources humaines pour identifier les outils de mesure d'évaluation de potentiel pour les candidats finalistes à des postes de cadre, administrer les tests et en évaluer les résultats pour un montant approximatif de 100 370,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 janvier 2009, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 14 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-411 - Ressources humaines – Services professionnels et génie, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir au budget des années 2010 et 2011, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-646

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES VEKEMAN AU POSTE DE CHEF DE DIVISION DES OPÉRATIONS ET DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division des opérations et des équipes spécialisées au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-030 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Gilles Vekeman au poste de chef de division des opérations et équipes spécialisées au Service de sécurité incendie.

Monsieur Gilles Vekeman sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Gilles Vekeman est établi selon l'annexe B de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gilles Vekeman sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-117 – Administration - Incendie – État-major - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009.

Adoptée

CE-2009-647 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI - EMPLOYÉE 105815

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait, le 5 novembre 2008 par sa résolution numéro CE-2008-1742, l'engagement à l'essai pour une période de trois mois de l'employée 105815;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 105815 n'a pas réussi sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge la résolution numéro CE-2008-1742 en date du 5 novembre 2008 octroyant un poste régulier à l'employée 105815.

Adoptée

CE-2009-648

ACQUISITION DES LOTS 3 274 057 (592, RUE LAFRANCE) ET 3 274 058 (588, RUE LAFRANCE) AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 avril 2008, un état d'urgence local a été déclaré sur le territoire couvrant les terrains occupés par les résidences des 588, 592, 596, 600, 604 et 608 de la rue Lafrance en raison du risque imminent de glissement de terrain qui existe à cet endroit;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Robitaille, ingénieur au ministère des Transports du Québec, à l'effet qu'une évacuation permanente des six résidences de la rue Lafrance était nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'en date du 19 avril 2008, le ministre de la Sécurité publique signait un arrêté ministériel pour la mise en œuvre du programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvement de sol au bénéfice des propriétaires des résidences principales situées aux 588, 592, 604 et 608 de la rue Lafrance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10, paragraphe 4 du programme général d'aide financière relatif à l'imminence de mouvement de sol, le particulier qui choisit l'option de déplacement de sa résidence s'engage à :

« Céder en entier son terrain à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$, en contrepartie de l'aide financière accordée par le gouvernement, si la résidence est déplacée sur un autre terrain »;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des résidences situées aux 588 et 592 de la rue Lafrance ont choisi l'option du déplacement de leur résidence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11, paragraphe 1 de ce programme, lorsque la résidence est déplacée sur un autre terrain, la municipalité doit :

« Faire parvenir au ministre, au plus tard dans les trente jours de l'envoi d'un avis écrit l'informant de l'option retenue par le particulier, une résolution par laquelle elle s'engage à acquérir le terrain du particulier pour la somme nominale de 1 \$ »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11, paragraphe 2 de ce programme, lorsque la résidence est déplacée sur un autre terrain, la municipalité doit :

« Fournir au ministre une copie de la promesse d'acquisition du fonds de terre, incluant des dispositions pour la prise de possession intervenue entre la municipalité et le particulier, promesse par laquelle ce dernier s'engage à céder ce fonds de terre en considération de l'octroi de l'aide financière gouvernementale »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11, paragraphe 3 de ce programme, lorsque la résidence est déplacée sur un autre terrain, la municipalité doit :

« Acquérir le terrain du particulier »;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des résidences situées au 588 ainsi qu'au 592 de la rue Lafrance sont admissibles au programme d'aide financière du gouvernement provincial :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques et le Service du greffe pour acquérir les lots 3 274 057 (592, rue Lafrance) et 3 274 058 (588, rue Lafrance) au cadastre du Québec pour la somme nominale de 1 \$.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer la promesse d'acquisition du fonds de terre (promesse de cession) pour les lots 3 274 057 et 3 274 058 au cadastre du Québec.

De plus, le Service des affaires juridiques et le Service du greffe sont mandatés pour rédiger les actes de cession concernant les lots ci-haut mentionnés.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer les actes de cession.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 avril 2009

Adoptée

MARC BUREAU Maire et président Comité exécutif M° SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif